

Termes de Références

POUR UNE ETUDE D'UNE SOLUTION DE DIGITALISATION DES
AUDITS, INSPECTION & CONTROLE INTERNE A LA SNIM

TERMES DE REFERENCES
AGI TDR 001/2025

1. PREAMBULE :

La SNIM (Société Nationale Industrielle et Minière) est une entreprise qui exploite depuis plus d'un demi-siècle, des gisements de minerais de fer situés autour de la cité minière de Zouerate, dans la Région de TIRIS ZEMMOUR au nord de la Mauritanie. (www.snim.com).

SNIM est le deuxième employeur après l'état mauritanien avec un effectif permanent de plus de 6500 agents répartis entre les deux sites (Zouerate et Nouadhibou) et le long de la voie ferrée.

Ci-dessous une carte montrant le périmètre SNIM à partir de la zone d'extraction de minerai (ZOUERATE) et son acheminement via la voie ferrée jusqu'au port d'exportation (NOUADHIBOU).



Tous les gisements de la SNIM sont exploités par la méthode dite « à Ciel Ouvert ».

Les minerais de fer sont ensuite acheminés par trains de capacité 15 000 tonnes jusqu'au Port minéralier de Nouadhibou situé sur la Côte Atlantique à 700 km de Zouerate où les « minerais marchands » sont chargés dans des navires minéraliers pour leur exportation à l'étranger. Les réserves actuellement connues de la SNIM, en minerais hématites et en magnétite, couvrent les programmes de ventes projetées par la SNIM sur plusieurs décennies.

La SNIM est une société intégrée et presque autonome, son champ d'activité couvre : la recherche du minerai, l'exploitation des Mines, le traitement du minerai, le transport (par sa propre voie ferrée), le chargement navires (port SNIM), la commercialisation du minerai, la production de l'énergie et de l'eau.

2. CONTEXTE :

La SNIM vient de créer une entité AGI en charge de l'audit, des inspections et du contrôle internes. Son champ de compétence couvre la SNIM et ses filiales, etc.

l'AGI de la SNIM cherche donc à se doter d'une solution de digitalisation pour accomplir sa mission dans les meilleures conditions.

TERMES DE REFERENCES **AGI TDR 001/2025**

La gestion **manuelle** des audits, inspections et contrôles internes, sans recours à une solution digitale présente plusieurs risques majeurs. Voici les principaux :

- a) **Risque d'erreurs humaines**
 - ✓ Saisie manuelle = erreurs potentielles (fautes de frappe, doublons, oublis).
 - ✓ Mauvaise interprétation ou perte d'informations critiques.
- b) **Perte de temps et inefficacité**
 - ✓ Processus lents (recherche de documents, rapports manuels, compilations...).
 - ✓ Moins de temps pour l'analyse et les actions correctives.
- c) **Mauvaise traçabilité et archivage**
 - ✓ Difficulté à retrouver l'historique complet d'un audit ou d'une inspection.
 - ✓ Risque de perte ou d'altération de documents physiques ou Excel non sauvegardés.
- d) **Manque de fiabilité des rapports**
 - ✓ Consolidation manuelle = rapports souvent incomplets ou peu à jour.
 - ✓ Risques de biais ou d'informations obsolètes dans la prise de décision.
- e) **Non-conformité réglementaire**
 - ✓ Difficile de prouver la conformité en cas d'audit externe.
 - ✓ Risque de sanctions ou de non-renouvellement de certifications (ISO, HSE, etc.).
- f) **Manque de sécurité**
 - ✓ Les données sensibles peuvent être mal protégées.
 - ✓ Risques accrus de fuites d'informations ou d'accès non autorisés.
- g) **Pas ou peu d'analyse stratégique**
 - ✓ Sans tableaux de bord dynamiques, difficile d'identifier les tendances, les récurrences ou les points faibles à améliorer.
 - ✓ Pas de vision en temps réel.

3. PRESENTATION DU BESOIN :

Nous cherchons une solution qui prendra en compte tous les besoins de l'entreprise dans ses secteurs d'activité, ses fonctionnalités et ses filiales.

- Gestion du contrôle interne
- Planification des audits et inspections
- Gestion des audits et des inspections :
 - ✓ Collecte de données en temps réel via une application mobile (photos, annotations).
 - ✓ Création de formulaires d'audit et de check-lists.
 - ✓ Rapports automatisés.
 - ✓ Suivi des actions correctives.
- Analyse des performances.
- Reporting et analyses des résultats d'audit.
- Interface avec les ERPs : SAP ECC6 (SNIM) et SAP B1 (Filiales)

Pour atteindre cet objectif, la SNIM a décidé de commencer par lancer une consultation pour recruter un cabinet expert afin de mener une étude d'avant-projet.

Les missions attendues de ce cabinet sont citées dans le chapitre suivant

4. MISSIONS DU CONSULTANT

- Faire un état lieu et un diagnostic afin de bien préciser les besoins SNIM

TERMES DE REFERENCES
AGI TDR 001/2025

- Donner l'état de l'art en matière de solutions dans le domaine de l'audit, du contrôle interne et de l'inspection
- Elaborer une proposition de solution en adéquation aux besoins de la SNIM.
- Elaborer une estimation budgétaire de la solution proposée
- Rédiger le cahier de charge pour la préparation et la mise en place de la solution proposée.

5. LIVRABLES ATTENDUS

- Rapport de diagnostic
- Rapport comparatif des solutions dans le domaine de l'audit, du contrôle interne et de l'inspection avec une notation de l'adéquation avec les besoins de la SNIM
- Un tableau budgétaire pour estimer l'acquisition et la mise en œuvre de la solution retenue
- Un cahier de charge pour la sélection d'un prestataire pour la mise en œuvre de la solution

6. CRITERES D'EVALUATION

Ci-dessous les critères d'évaluation des offres:

Critères	Notes
Références générales du consultant	
Références particulières (expériences similaires)	
Compréhension du mandat & Méthodologie	
Ressources humaines (qualifications & expériences)	
Plannings (délai de réalisation)	

7. Présentation des Offres :

Les offres seront présentées sous deux plis différents :

5.1 Offre Technique

Le soumissionnaire doit placer l'original, + 2 copies sur papier de l'offre technique et une copie électronique sur une clé USB dans une enveloppe scellée et cachetée portant clairement la mention :

AGI TDR 001/2025
OFFRE TECHNIQUE

5.2 Offre Financière :

Le soumissionnaire doit placer l'original, + 2 copies sur papier, de l'offre financière et une copie électronique sur une clé USB dans une enveloppe scellée et cachetée portant clairement la mention

AGI TDR 001/2025
OFFRE FINANCIERE

La proposition financière doit :

- Indiquer le montant forfaitaire hors taxes**
- Etre valable 120 jours.**

TERMES DE REFERENCES
AGI TDR 001/2025

Les offres doivent être envoyées à l'adresse suivante au plus tard le 31/07/2025 à 12GMT.

Med Brahim O/ Saleck
Chef Service Assistance Technique et Prestations de Services
Division Externalisation
Direction des Marchés & de l'Externalisation
B.P. 42 SNIM – Nouadhibou
Mauritanie
Tél. +222- 45 74 16 15
GFU : +222 44 90 35 64
Email : mb.salek@snim.com

- **Ouverture des offres**

Dès qu'est passée l'heure limite de remise des propositions, la Proposition technique est ouverte par la SNIM. La Proposition financière reste cachetée et est déposée en lieu sûr.

Si la proposition technique comporte un ou plusieurs éléments des prix indiqués dans la proposition financière, les propositions technique et financière en question seront rejetées.

- **Evaluation technique :**

Conformément au règlement de la SNIM, les pondérations sont déterminées au moment de la préparation de l'appel d'offre mais ne peuvent être communiquées aux soumissionnaires.

Chaque proposition technique conforme recevra une note technique (Nt).

Le seuil minimum requis pour la note technique (Nt) est fixé à 70 pts.

Les propositions techniques recevant une note inférieure au seuil minimum requis précité seront rejetées et les propositions financières correspondantes ne seront pas ouvertes.

- **Evaluation financière :**

Le mode d'évaluation est donné ci-après :

Seules les Offres financières des Soumissionnaires dont les Offres techniques ont été jugées recevables et ont atteint la note supérieure ou égale au seuil de qualification technique de **70 points/100** seront évaluées dans cette étape.

Cette évaluation se portera sur les points suivants :

- Correction des erreurs arithmétiques éventuelles.
- En cas d'omissions d'un item et/ou de son prix, l'Offre sera majorée du coût le plus élevé de cet item dans les autres Soumissions.

La proposition financière corrigée la moins-disante (Fm) recevra une note financière (Nf) de 100 points ; pour les autres soumissionnaires, la formule suivante sera utilisée pour le calcul des autres notes financières : $Nf = 100 \times Fm/F$ (F étant le prix de la proposition financière du soumissionnaire concerné).

TERMES DE REFERENCES
AGI TDR 001/2025

Les propositions seront classées en fonction de la note globale (Ng) qui est obtenue par application d'une pondération des notes technique (Nt) et financière (Nf) tel qu'indiqué ci-après :

$$NG = 0,70 \times Nt + 0,30 \times Nf.$$

Le marché sera adjugé au soumissionnaire dont l'offre globale Ng est la plus grande.